



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 49203

Texte de la question

M. Patrick Roy * appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le déficit de places en appartements de coordination thérapeutique (ACT). Les ACT proposent un accompagnement médico-psycho-social à toute personne en situation de précarité sociale touchée par une pathologie chronique grave. Il s'agit donc d'instruments extrêmement utiles et efficaces des politiques de lutte contre l'exclusion au service de personnes confrontées à de très graves difficultés. Toutefois, leur nombre reste très insuffisant. En effet, en 2003, 4 300 demandes d'admission en ACT ont été enregistrées pour 500 places existantes. Les ACT ne répondent donc qu'à 10 % des besoins en la matière. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend honorer son engagement de créer 150 places d'hébergement en 2005 et de lui préciser s'il compte poursuivre cet effort dans les années à venir.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49203

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8098

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 2006